

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze
Le deux mars
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : le 24 février 2015

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 25

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul-

ABSENT : M. BRIAND Jean-Yves

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. DAVID Guy- M. CHATAL Jean-Paul à Mme DESMOTS Isabelle

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2015D13 : Comptes administratifs 2014 (budget principal et budgets annexes)

Après la présentation des comptes administratifs de 2014, M. GUIHARD a quitté la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

M DAVID Guy, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet les comptes administratifs de l'exercice 2014 (budget principal et budgets annexes) dressés par M. Alain GUIHARD, Maire.

Ces comptes administratifs font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	3 141 602,80 €	2 862 271,81 €
<u>Recettes</u>	3 670 081,10 €	2 527 167,99 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 528 478,30 €	-335 103,82 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 578 894,07 €	+ 674 442,86 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 1 107 372,37 €	+ 339 339,04 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

<u>de clôture</u>		
<u>Restes à réaliser</u>		831 101,57 €
<u>Dépenses</u>		
<u>Restes à réaliser</u>		313 845,00 €
<u>Recettes</u>		
<u>Déficit/excédent sur restes à réaliser</u>		-517 256,57 €
<u>Besoin de financement</u>		177 917,53 €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP RONCY

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	349 543,15 €	349 543,15 €
<u>Recettes</u>	349 543,74 €	348 120,62 €
<u>Excédent/déficit</u>	+0,59 €	-1 422,53 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 32 921,71 €	-348 120,62 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+ 32 922,30 €	-349 543,15 €

BUDGET LOTISSEMENT L'ORÉE DU BOIS

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	3 119,37 €	
<u>Recettes</u>	0,00 €	
<u>Excédent/déficit</u>	-3 119,37 €	
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 0,91 €	
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	-3 118,46 €	

BUDGET LOTISSEMENT LA CROIX JACQUES**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	1 035 529,25 €	866 402,33 €
<u>Recettes</u>	1 075 868,63 €	950 761,29 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 40 339,38 €	+ 84 358,96 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 1 670,36 €	-950 761,29 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+ 42 009,74 €	-866 402,33 €

LOTISSEMENT LOURMOIS

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	123 394,31 €	123 394,11 €
<u>Recettes</u>	123 394,11 €	120 890,00 €
<u>Excédent/déficit</u>	-0,20 €	-2 504,11 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	0,00 €	-120 890,00 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	- 0,20 €	-123 394,11 €

LOTISSEMENT SAINTE MARIE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	99 727,38 €	99 726,59 €
<u>Recettes</u>	99 727,38 €	80 848,94 €
<u>Excédent/déficit</u>		-18 877,65 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>		-80 848,94 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>		-99 726,59 €

BUDGET SUPÉRETTE

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	50 525,02 €	27 988,47 €
<u>Recettes</u>	19 765,00 €	38 226,69 €
<u>Excédent/déficit</u>	-30 760,02 €	+ 10 238,22 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	0,00 €	+ 28 345,87 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	-30 760,02 €	+ 38 584,09 €
<u>Restes à réaliser Dépenses</u>		30 572,56 €
<u>Restes à réaliser Recettes</u>		
<u>Déficit/excédent sur restes à réaliser</u>		-30 572,56 €
<u>Besoin de financement</u>		0,00 €

BUDGET CULTURE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	175 825,33 €	11 310,36 €
<u>Recettes</u>	73 301,42 €	24 616,90 €
<u>Excédent/déficit</u>	-102 523,91 €	+ 13 306,54 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 2 330,34 €	+ 1 078,05 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	-100 193,57 €	+ 14 384,59 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

<u>Dépenses</u>	173 610,92 €	290 555,53 €
<u>Recettes</u>	233 612,01 €	500 473,22 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 60 001,09 €	+ 209 917,69 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	0,00 €	+ 64 623,96 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+ 60 001,09 €	+ 274 541,65 €
<u>Restes à réaliser Dépenses</u>		316 275,40 €
<u>Restes à réaliser Recettes</u>		90 364,40 €
<u>Déficit/excédent sur restes à réaliser</u>		-225 911,00 €
<u>Besoin de financement</u>		0,00 €

M. le Président de séance invite l'assemblée à se prononcer sur chaque compte administratif de l'exercice 2014.

Après délibération, le conseil municipal se prononce comme suit :

Budget principal : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement Champ Roncy : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement L'Orée du Bois : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement La Croix Jacques : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement Lourmois : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissement Sainte Marie : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Supérette : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Culture : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Assainissement collectif : Votants : 25- « Pour » : 20- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Pour extrait conforme,

Le président de séance,

Guy DAVID



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/03/2015

Reçu en préfecture le 04/03/2015

Affiché le

ID : 056-215601477-20150302-2015D13-DE

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.